



**JAGDSCHWEIZ
CHASSE SUISSE
CACCIASVIZZERA
CATSCHASVIZRA**

Communiqué de presse du 15/06/2018

La loi sur la chasse - une bonne base

ChasseSuisse est en grande partie satisfaite de la révision partielle de la loi sur la chasse. Le Conseil des États veut accorder une plus grande marge de manœuvre aux cantons pour la régulation d'espèces protégées. En outre, les corridors faunistiques suprarégionaux doivent maintenant être intégrés dans la loi sur la chasse. ChasseSuisse soutient ces deux adaptations.

La loi sur la chasse, adoptée par le Conseil des États, offre une base solide permettant de garantir une gestion praticable et efficace des espèces protégées. La loi renforce la marge de manœuvre des cantons. Pour la planification cynégétique, il faut tenir compte de la situation sur place et des souhaits des différents acteurs. La réduction provisoire des périodes de fermeture de la chasse par les cantons ne nécessite à juste titre pas d'autorisation de la part de l'État fédéral. Le Conseil des États se conforme à l'avis consistant à réguler non seulement le bouquetin et le loup mais aussi le lynx et le castor. ChasseSuisse salue cette solution. La loi stipule des conditions claires pour la régulation des grands prédateurs. Ces derniers pourront également être régulés à l'avenir pour préserver la biodiversité.

Les corridors faunistiques sont importants pour la mise en réseau d'espaces vitaux

Protéger la biodiversité et la variété de la faune sauvage locale et ses espaces vitaux est une obligation constitutionnelle. Ainsi, la loi sur la chasse reprend, dans l'article consacré au but de la législation, la protection des espèces et la protection des espaces vitaux. Pour David Clavadetscher, directeur de ChasseSuisse, une chose est claire: « ces deux aspects de protection forment un tout. La protection de l'espace vital représente une condition indispensable pour la protection des espèces. » La mise en réseau des espaces vitaux est importante pour garantir l'échange nécessaire entre les différentes populations et pour permettre le repeuplement, resp. la nouvelle installation d'animaux sauvages. Cette pratique d'exécution a en principe fait ses preuves mais ces mesures ne suffisent pas. Conformément à l'importance des corridors faunistiques pour la protection des espèces, il faudrait les ancrer juridiquement. ChasseSuisse salue que le Conseil des États se soit rangé à cet avis et ait repris dans la loi l'article correspondant pour la promotion des corridors faunistiques suprarégionaux.

Pour de plus amples informations

David Clavadetscher, directeur de ChasseSuisse, Tél. 062 751 87 78,
david.clavadetscher@jagdschweiz.ch

Au sujet de ChasseSuisse

ChasseSuisse (www.jagd.ch) est l'organisation faïtière des organisations de chasse suisses, qui représente les intérêts de quelques 30.000 chasseresses et chasseurs de toutes les régions du pays. ChasseSuisse soutient la chasse durable en Suisse pour le plus grand bien de la biodiversité. Les chasseresses et chasseurs sont des protecteurs engagés de la nature. Ils contrôlent et régulent les populations et obtiennent de la venaison et d'autres produits naturels dans les limites strictes des dispositions légales en vigueur. Ils soutiennent ainsi la cohabitation de l'homme et de la faune sauvage dans nos paysages exploités.